Image not found or type unknown

Avis de paiement reste loyer impayé 2014

Par **Minarer**, le **16/02/2021** à **12:36**

Bonjour,

J'ai été expulsé en juillet 2014, avec un avis de payer des loyers impayés.

Aujourd'hui en février 2020 on me demande de payer encore une somme, je pensai avoir tour payé je nai reçu aucun courrier depuis 2018.

Et voilà qu'on me réclame un paiement sout 8 jours y a t-il un délai de prescription ou pas ?

Aujourd'hui je suis locataire sans impayé sans souci. Si j'ai eu des loyers impayés c que les hlm n'acceptait pas les chèques de paiement des loyer de l'appartement ou je vivait voulant faire une modification de bail suite au décès de ma grand mère.

Ai je l'obligation de payer après 7 ans.

Merci de votre aide

Bien cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés